

Coronavirus : point actualisé

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations relatives à la gestion de l'épidémie du coronavirus. Nous actualisons cette page de façon très régulière.

DERNIERE MINUTE

Une [nouvelle circulaire 7500](#) a été émise ce 11/03 « Coronavirus : Développement du coronavirus Covid-19 – Mesures supplémentaires (enseignement obligatoire et enseignement artistique à horaire réduit)

- Points d'attention :

Situations de coronavirus

Elèves

Le service de surveillance des maladies infectieuses de la région wallonne (AVIQ) et le service d'Inspection de l'Hygiène de la COCOM pour la région bruxelloise ont établi des procédures liées à la gestion des cas positifs. Ces procédures ont été transmises aux services **PSE**. Pour le détail, nous vous renvoyons à la circulaire pour le détail (pp 4 et 5 de la circulaire 7500)

Membres du personnel

Si un membre du personnel est un cas confirmé de Covid-19, le service de surveillance des maladies infectieuses de la Région prendra d'initiative contact avec l'école afin de les informer de l'ensemble des mesures à prendre.

Voyages scolaires jusqu'au 31 mars 2020

Région bruxelloise : les voyages scolaires **à l'étranger** sont interdits pour tous les établissements de la région (tous réseaux confondus) jusqu'au 31 mars. Cette décision fait suite à un arrêté du Ministre-Président bruxellois

Région wallonne : tous les voyages scolaires (**y compris en Belgique**) sont interdits pour tous les établissements de la région wallonne (tous réseaux confondus) jusqu'au 31 mars également. Cette décision a été prise par les gouverneurs des 5 provinces wallonnes.

Les décisions du gouvernement bruxellois et des gouverneurs des provinces wallonnes doivent être rapportées au voyageur si un voyage scolaire était prévu d'ici au 31 mars 2020 de manière à annuler le voyage et à obtenir un remboursement (lire plus bas)

Par ailleurs

Pas de recommandation de fermer les écoles

Recommandation d'annuler-reporter

>les fêtes scolaires, les journées « portes ouvertes » et les réunions de parents